

DEC162479DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'INSMI ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de recherche international intitulé « *groupement euro-maghrébin de mathématiques et leurs interactions* » (GDRI GE2MI) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention constitutive du groupement de recherche international intitulé « *groupement euro-maghrébin de mathématiques et leurs interactions* » (GDRI GE2MI) ;

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 NOV. 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90